

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 18/01/2023 au Siège du SICTOM (32100)**

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit janvier à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le quatre janvier, se sont réunis au Siège du SICTOM du Secteur de Condom, à Condom, sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaient présents : MM MORLAN, GAIKOWSKI, PHILIP, BOISON, BARTOLINI, DONA, ROUSSE, CASTELNAU, GOUZENES, BUSNEL, REMY, SENTEX, DUTOUR, MESTE, BLANCARD, GALISSON, HULSHOF, DUPRONT, TOURNE, GIRY, SECHET, MAGNIN, LASPORTES, CAUSERO, DE SABATA, CENCIGH, DELLA-VEDOVE, MONTIES, CHAULET, ROSELL, ROSIERS, AGRAS, PARDON.

Procurations: M. BOURDIOL donne procuration à M. DUPRONT, M. BARRE donne procuration à M. MONTIES, M. GAINARD donne procuration à M. DELLA-VEDOVE.

Absents excusés : MM NETO, BENAC, OTHOLAN, LEROY, LENTIN, COLLOT.

Secrétaire de séance : M. CASTELNAU Maxime.

OBJET : APPROBATION PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30/11/2022 à GONDRIEN

Délibération 2023-001

Monsieur le Président **PROPOSE** à l'Assemblée :

- L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2022 à Gondrien.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2022 à Gondrien.

OBJET : INSTALLATION NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCT

Délibération 2023-002

Monsieur le Président **INFORME** l'Assemblée qu'il y a lieu d'installer le nouveau délégué suppléant désigné par :

- **La Communauté de Communes de la Ténarèze** (délibération du 30 novembre 2022).

Suppléant :

- Monsieur PASSICOS Nicolas (Cassaigne) remplace Monsieur BOUÉ Henri (Cassaigne).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

INSTALLE le nouveau délégué suppléant de la Communauté de Commune de la Ténarèze comme ci-dessus.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération 2023-003

Après présentation par Monsieur DUPRONT Didier, Président, du projet de Budget Primitif 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif 2023 comme suivant :

Investissement

Dépenses 372 425,00€ (dont 0,00€ de RAR)

Recettes 372 425,00€ (dont 0,00€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 3 764 985,00€

Recettes 3 764 985,00€

OBJET : ALLOCATIONS EN NON-VALEUR
Délibération 2023-004

Vu le code des collectivités territoriales.

Vu l'état de produits irrécouvrables d'un montant de **7 123,27 €** adressé par Madame La Receveuse de la Trésorerie de Condom portant sur les années 2014, 2016, 2017, 2019 et 2020 pour les motifs de :

- Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (36,50 €)
- Combinaison infructueuse d'Actes (7 086,77 €)

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Receveuse de la Trésorerie de Condom.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

- D'admettre en non valeur la somme de **7 123,27€** pour les années 2014, 2016, 2017, 2019 et 2020.
- D'imputer cette dépense au budget 2023 à l'article 6541.

Questions diverses :

- Monsieur le Président annonce la présence de TRIGONE à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en avril.
- Monsieur le Président annonce qu'à partir de 2024, le tri des déchets organiques sera obligatoire afin de réduire le tonnage des ordures ménagères (15% de gaspillage alimentaire pour une tonne d'ordures ménagères). Les pistes envisagées pour réduire ce taux seraient la généralisation des aires collectives de compostage dans les villes, le composteur individuel, l'adoption de poules,...
- Pendant l'exposé numéro quatre :

Monsieur CHAULET demande au Président :

Qui émet les factures de Redevance Spéciale ?

Monsieur le Président répond :

C'est le SICTOM qui édite les factures concernant les Redevances Spéciales, mais c'est le Trésor Public qui s'occupe d'envoyer les titres exécutifs et de recouvrer les sommes.

Monsieur CHAULET demande au Président :

Est-ce vrai que le SIDEL de Lectoure teste la Tarification Incitative, est-ce différent de la Redevance Spéciale ? Comment cela fonctionne-t-il ? Est-ce que cela pourrait voir le jour dans le territoire de notre SICTOM ?

Monsieur le Président répond :

Oui effectivement, le SIDEL de Lectoure teste la Tarification Incitative, nous attendons de voir les résultats notamment en zone rurale.

Le système fonctionne grâce à un lecteur de cartes à puces. Chaque habitant dispose d'une carte qui lui permet trente accès gratuits aux points collectifs, au-delà, le dépôt devient payant. La Redevance Spéciale, elle, est une « location » annuelle de poubelles jaunes et vertes pour professionnels qui souhaitent être collectés.

La Tarification Incitative semble moins adapté pour les zones rurales, d'où le risque de dépôts sauvage et de déplacements sur les déchèteries voisines qui n'appliquent pas la dite tarification. Nous risquons pour nos communes limitrophes au SIDEL une recrudescence de dépôts aux points collectifs et donc une augmentation des tonnages.

La séance est levée à 20 h 00.